

## Fonctionnement des bornes électriques de la CASC.

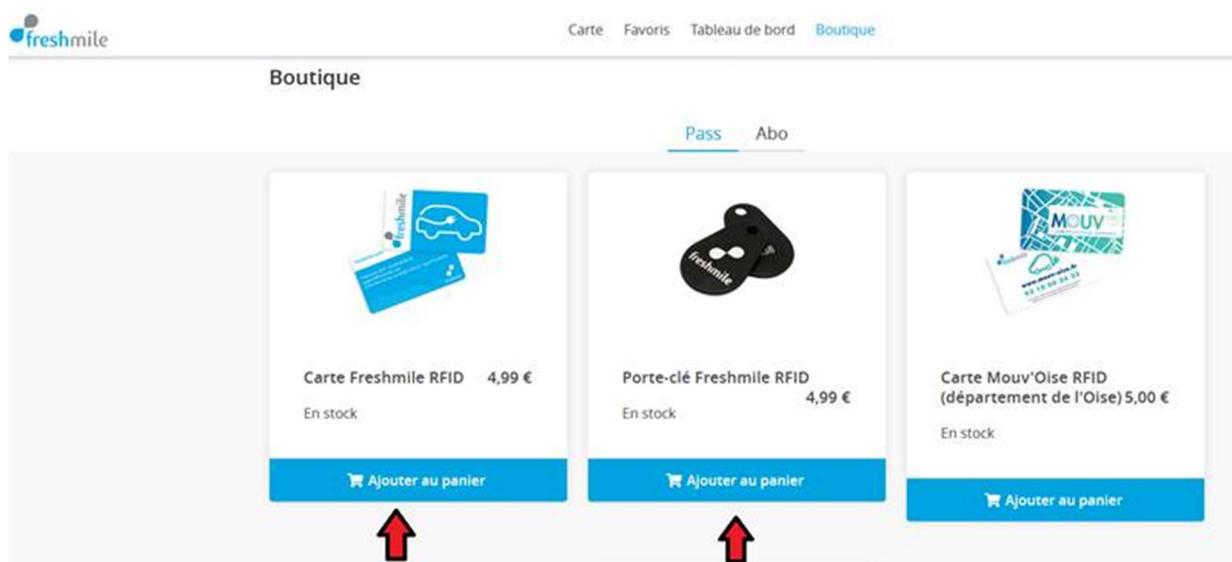
### Informations sur la procédure pour l'acquisition de badge de recharge pour les bornes électriques.

Pour pouvoir commander un badge qui vous permettra de déverrouiller les bornes de recharge électrique de l'agglomération :

Une fois sur le lien <https://ev-charge.freshmile.com/login> , il vous suffit de cliquer sur l'onglet « pas encore membre ? Inscription » au bas de la page. Vous allez être redirigés vers la page d'inscription sur laquelle vous allez devoir renseigner une adresse mail valide (à laquelle vous pouvez avoir accès directement afin de valider votre inscription une fois que celle-ci sera terminée grâce au mail que vous allez recevoir presque instantanément une fois que vous aurez cliqué sur « Créer mon compte ») ainsi qu'un mot de passe qui vous permettra de vous connecter à votre espace personnel.

Une fois votre compte créé, vous allez être redirigés vers une page intitulée « Tableau de bord ». Sur le haut de cette page, cliquez sur « Boutique », dans la rubrique « Pass », vous allez arriver sur une page vous proposant 4 pass différents.

Vous allez alors pouvoir choisir entre les 2 formats de badges suivants (carte ou porte-clé) :



Une fois votre panier validé, vous allez renseigner votre adresse postale pour la livraison et la facturation du badge. Vos coordonnées bancaires vous seront ensuite demandées afin de pouvoir procéder au paiement des 4.99€ correspondant à l'achat du badge. Ce prix est unitaire et sera donc différent en fonction du nombre de badges commandés.

### La recharge sur les 17 bornes de l'agglomération est gratuite, ce paiement est un paiement unique.

Une fois cette dernière étape validée, votre commande est effective. Vous recevrez votre badge par voie postale dans un délai d'une semaine après validation de votre commande.

Vous trouverez également sur le site de la commune en PDF, le flyer récapitulant les emplacements des 17 bornes de recharge proposées par l'Agglomération.

Cordialement, La Municipalité.